



Extrait du Portail Algérien des Energies Renouvelables

<http://portail.cder.dz/spip.php?article5880>

# 10e session du Conseil d'association de l'Algérie et l'UE lundi à Bruxelles

- Actualités - News -



Date de mise en ligne : dimanche 12 mars 2017

---

Portail Algérien des Energies Renouvelables

---

L'Algérie et l'Union européenne (UE) tiennent lundi à Bruxelles la 10ème session de leur Conseil d'association, institué par la mise en place en 2002 d'un cadre institutionnel régissant la relation bilatérale avec la signature de l'Accord d'association qui a instauré un dialogue ouvert et une coopération globale incluant les dimensions politiques, sécuritaires, économiques, culturelles et humaines.

Cette réunion annuelle qui sera co-présidée par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra et la chef de la diplomatie européenne Federica Mogherini constituera "une nouvelle occasion pour les deux partenaires de passer en revue l'état et les perspectives des relations de coopération et de partenariat" et "d'examiner les voies et moyens de leur impulser une nouvelle dynamique dans les différents domaines", selon le ministère des Affaires étrangères.

La nouvelle session du Conseil d'association Algérie-UE devrait permettre d'entériner le document final portant les conclusions de l'évaluation conjointe de la mise en oeuvre de l'Accord d'association et celui contenant les priorités conjointes de partenariat, définies au titre de la Politique européenne de voisinage rénovée à laquelle l'Algérie a participé activement lors du processus de révision.

Le premier document dont les grands axes portent sur divers aspects allant de la bonne gouvernance, la démocratie, l'Etat de droit à la mobilité et la circulation des personnes en passant par la coopération dans le domaine sécuritaire et énergétique, a été adopté il y a un mois par le collège des Commissaires européens.

Ce document "cristallise une nouvelle vision concernant les besoins de l'Algérie sur le plan économique par rapport à ce qui a été convenu dans l'Accord d'association" signé entre les deux parties en 2002 et mis en oeuvre en septembre 2005, avait indiqué en février le ministre des Affaires étrangères à l'issue d'une rencontre, à Bruxelles, avec Federica Mogherini.

Une nouvelle interprétation positive des dispositions de cet accord, a-t-il poursuivi, s'est imposée en raison de l'évolution de l'économie algérienne lui permettant de faire l'impasse sur l'importation de certains produits qui étaient consacrés dans l'accord.

Dans l'objectif de faire de l'Accord d'association un instrument qui profite aux deux parties, l'Algérie a saisi en 2015 l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'accord pour demander à l'UE l'ouverture de discussions sur une évaluation conjointe objective de la mise en oeuvre de l'accord pour remédier à ce "partenariat asymétrique".

En effet, l'Accord d'association n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés par l'Algérie, notamment en ce qui concerne l'asymétrie qui caractérise les liens de coopération entre les deux parties, dans la mesure où l'accord a profité à l'UE qui a renforcé sa position commerciale en Algérie.

En 2010, cette situation a amené le gouvernement algérien à procéder au gel unilatéral des concessions tarifaires accordées à l'UE en vertu de l'Accord d'association. Après 8 rounds de laborieuses négociations, un compromis sur le report de la zone de libre-échange, prévue en 2017, à 2020 a été trouvé.

### **PEV : un plan d'action spécifique à l'Algérie**

Le second document porte sur "un plan d'action spécifique à chaque pays", élaboré sur la base des besoins exprimés par chacun des participants à cet instrument, avait expliqué le ministre des Affaires étrangères à l'issue d'une rencontre, à Bruxelles, avec le commissaire européen chargé de la Politique européenne de voisinage et des

négociations d'élargissements, Johannes Hahn.

Selon le ministre, ce plan d'action "correspond aux priorités nationales que l'Algérie a déterminées dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV)".

Après avoir adopté, dans un premier temps, une position d'observation, l'Algérie a décidé, dès 2009, de participer au processus de révision de cet instrument de coopération et de faire inscrire un certain nombre de principes directeurs, notamment la prise en compte des potentialités de chaque pays et le développement de liens de voisinage respectueux de la souveraineté des participants.

Trois conventions de financement par l'UE seront également signées lors du Conseil d'association dont une pour un programme d'appui au développement des énergies renouvelables et promotion de l'efficacité énergétique en Algérie d'un montant de 10 millions d'euros, une autre pour un programme de réforme des finances publiques (10 millions d'euros) et une dernière pour un programme d'appui à la mise en oeuvre de l'Accord d'association (20 millions d'euros).

Le Conseil d'association examinera, en outre, les thèmes des priorités du partenariat UE-Algérie, particulièrement, la question de la mise en oeuvre de la Constitution algérienne, la gouvernance et la société civile, le soutien à la diversification de l'économie algérienne et les relations commerciales.

Il se penchera également sur la problématique de la migration et la mobilité, ainsi que la coopération dans le secteur de l'énergie.

Ramtane Lamamra et Federica Mogherini, discuteront également de la situation régionale en Libye, au Mali et au Sahel. Ils échangeront aussi sur la l'intégration maghrébine et coopération régionale, ainsi que sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

La 10ème session du Conseil d'association UE-Algérie coïncide, par ailleurs, avec le lancement de nouvelles discussions en prévision de l'élaboration de la prochaine programmation financière pluriannuelle 2018-2020.

"Nous avons bon espoir que la part réservée à l'Algérie sera conséquente en proportion avec la capacité d'absorption de l'Algérie, ses priorités en matière de diversification de l'économie et de modernisation de différents secteurs de l'économie nationale", avait confié M. Lamamra.

L'Algérie qui n'a bénéficié que de 120 à 148 millions d'euros dans la cadre de la programmation budgétaire européenne (2014/2017), contre 890 millions pour le Maroc et 246 millions pour la Tunisie, n'avait pas caché son "insatisfaction suite à cette dotation inappropriée" par rapport aux objectifs ambitieux fixés par les deux parties.